



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 JUIN 2022

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe Location-vente : budget supplémentaire 2022

N°2022-170
Rapporteur : Patrick RIEHL

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de présents	59
Nombre de pouvoirs	14
Votants	73
Secrétaire de séance : Monsieur Patrick RIEHL	

L'an 2022, le 27 juin, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 21 juin 2022, s'est réuni à Saint-Rémy-sur-Avre sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Alette LEBIHAN (ANET) ; M. Jean-Marie ORTET (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAI) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLA.GES) ; M. Eric LEGENDRE (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAI) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAU (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX- EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPOND (MARCHEZAI) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULÉ) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAI) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Aline CARRE (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Jean-Louis GODEFROY

Agglo du Pays de Dreux - Direction Générale de l'Intérieur

028-200040277-20220627-2021-170A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022
Affichage : 07/07/2022

(RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; Mme Edwige GANDON (TREON) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS).

Absent(s)/Excusé(s) :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMEN (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMACHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Sylvie DAGUET (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :

Mme Caroline VABRE (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) donne pouvoir à M. Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) donne pouvoir à M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Louis JUSTEAU (NONANCOURT) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) donne pouvoir à Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE) donne pouvoir à Mme Christine RENAUD-MARECHAL (ECLUZELLES).

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer

Il a été exposé que,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote de ce budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur constatés lors de l'adoption du compte administratif 2021.

Le budget supplémentaire 2022 du budget annexe Location-vente s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **1 746 423,13 €** en section de fonctionnement,
 - **634 598,13 €** en section d'investissement,
- soit **un total de 2 381 021,26 €**.

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	-13 600,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-40 000,00
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 800 023,13
Total Recettes	1 746 423,13

Un ajustement à la baisse des recettes de l'ex-restaurant inter-entreprises d'un montant de 13 600 euros est inscrit au chapitre **produits de services, du domaine et ventes diverses**. Un ajustement à la baisse de 40 000 euros a également été inscrit au titre des revenus des immeubles (chapitre 75) pour l'ex-RIE.

Le résultat reporté de fonctionnement s'élève quant à lui à 1 800 023,13 euros.

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 314,27
66 CHARGES FINANCIERES	41 200,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 169 548,86
022 DEPENSES IMPREVUES	125 600,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	390 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 760,00
Total Dépenses	1 746 423,13

Des **dépenses imprévues** d'un montant de 125 600 euros ainsi que des **charges exceptionnelles** pour un montant d'1 169 548,86 euros ont été inscrites afin de réaliser l'équilibre comptable du budget.

Un virement complémentaire de 390 000 euros à la section d'investissement a été inscrit au chapitre 023, matérialisant l'excédent de fonctionnement reporté *d'Atelier 28*.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220627-2021-170A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

L'évolution des charges financières, d'un montant de 41 200 euros, correspond à l'évolution des intérêts des emprunts indexés sur le livret A dans un contexte de remontée des taux.

Les charges à caractère général, d'un montant de 15 314 euros, correspondent essentiellement à la réévaluation à la hausse de dépenses d'électricité et, de façon complémentaire, à des frais de maintenance et de sécurité des bâtiments.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire	Restes à réaliser
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	13 000,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 760,00	0,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	390 000,00	0,00
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	226 838,13	0,00
Total Recettes	634 598,13	0,00
Cumul des recettes	634 598,13	

Le résultat reporté d'investissement (positif) s'élève à 226 838,13 euros.

13 000 euros sont également inscrits en complément d'une cession réalisée.

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire	Restes à réaliser
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	46 050,00	0,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 740,00	70 142,03
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	230 966,10	0,00
020 DEPENSES IMPREVUES	252 700,00	0,00
Total Dépenses	564 456,10	70 142,03
Cumul des dépenses	634 598,13	

Une autorisation de programme est mise en place pour la subvention d'équipement versée par la Communauté d'agglomération dans le cadre des travaux du rond-point à Tremblay et 46 050 euros de crédits de paiement sont inscrits dans ce cadre au budget supplémentaire pour le premier versement.

Les immobilisations corporelles correspondent essentiellement à la sécurisation du portail et des clôtures de l'ex-RIE pour un montant de 30 000 euros.

Les immobilisations en cours et dépenses imprévues sont destinées à assurer l'équilibre comptable du budget.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220627-2021-170A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022


Affichage : 07/07/2022

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-328 du 13 décembre 2021 approuvant le budget primitif 2022 du budget annexe Location-vente de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux;
Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2022-088 du 23 mai 2022 approuvant le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Location-vente de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;
Vu la délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2022 portant affectation des résultats 2021 du budget annexe Location-vente ;
Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget supplémentaire 2022 relatif au budget annexe Location-vente arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **2 381 021,26 euros**.

Délibéré en séance les jour, moi et an susdits

<p>Acte publié le : 06/07/2022 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.</p>	<p>POUR EXTRAIT CONFORME Dreux, le 06/07/2022</p>  <p>Le Président Gérard SOURISSEAU</p>
---	---